

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, le 5 mai 2026 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du procès-verbal
4. Période de questions
5. **LÉGISLATION**
  - 5.1 Dépôt du rapport de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre
  - 5.2 Dépôt du rapport de reddition de comptes sur l'utilisation du pouvoir temporaire d'autoriser des projets dérogatoires à la réglementation d'urbanisme
  - 5.3 Autorisation signature d'un acte notarié – rétrocession volontaire – lots 5 818 692, 6 543 641, 6 543 648 et 5 818 689
  - 5.4 Demande de dérogation mineure DPDRL260001
  - 5.5 Demande de dérogation mineure DPDRL260002
  - 5.6 Procès-verbal de correction
  - 5.7 Abrogation résolution 2026-03-67
  - 5.8 Abrogation résolution 2025-10-327
  - 5.9 Mandat pour l'entente de demande d'antécédents judiciaires
  - 5.10 Dépôt de la mise à jour de l'organigramme en matière de sécurité civile
  - 5.11 Autorisation signature acte notarié – rétrocession et vente des lots 5 818 686, 5 818 688, 5 818 693 et 5 818 694

6. FINANCES

- 6.1 Compte pour approbation
- 6.2 Paiement conditions sociales
- 6.3 Paiement avocat rétrocession

7. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 7.1 Paiement cellulaire
- 7.2 Mandat contrôle qualitatif des matériaux projet Grand Shenley
- 7.3 Mandat vidange des boues
- 7.4 Paiement Artélia Canada projet petit Shenley

8. PERSONNEL

- 8.1 Augmentation salariale employé de ciné-parc et de glace
- 8.2 Embauche guides maison rouge saison 2026
- 8.3 Embauche assistants coach et arbitres soccer
- 8.4 Paiement surfaçage sentier ski de fond

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Demande d'aide dans le fond d'aide aux projets environnementaux 2026-2027
- 9.2 Location de plateforme élévatrice travaux centre multifonctionnel
- 9.3 Location jeux gonflables pour la première soirée de ciné-parc

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Remerciement à la ville de Québec pour le prêt d'équipement
  - 12.2 Autorisation vente d'alcool Spectacle des Grands Feux
  - 12.3 Achat de vêtements corporatifs
13. Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-05-140** Il est proposé par monsieur Cédic Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL**

**2026-05-141** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

#### 5. LÉGISLATION

##### 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2026-05-142

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan avec la collaboration de toutes les municipalités a mis en place un document de planification afin de lutter contre les changements climatiques ;

**Considérant** que le document vise à définir des objectifs clairs et des mesures concrètes en matière d'atténuation et d'adaptation ;

**Considérant** que le rapport soumis au conseil fait état des résultats de l'inventaire des gaz à effet de serre de toutes les municipalités de la MRC Beauce-Sartigan ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le rapport de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre soit déposé aux membres du conseil.

##### 5.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES SUR L'UTILISATION DU POUVOIR TEMPORAIRE D'AUTORISER DES PROJETS DÉROGATOIRES À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

2026-05-143

**Considérant** que La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) accorde aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation de trois logements ou plus de manière dérogatoire à leur réglementation d'urbanisme ;

**Considérant** que la municipalité doit produire un rapport de reddition de comptes pour chaque année civile durant laquelle elle accorde une ou plusieurs autorisations en vertu de ce rapport ;

**Considérant** que le rapport a été déposé aux membres du conseil et qu'ils ont pu en prendre connaissance et ont émis leur opinion à son sujet;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le rapport de reddition de comptes sur l'utilisation du pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation dérogatoires à la réglementation d'urbanisme soit publié sur le site internet de la municipalité et transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

### **5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ – RÉTROCESSION VOLONTAIRE – LOTS 5 818 692, 6 543 641, 6 543 648 ET 5 818 689**

**2026-05-144**

**Considérant** la résolution adoptée par le conseil le 7 avril 2026, portant le no 2026-04-108;

**Considérant** le contrat notarié devant être signé conformément à ladite résolution;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer ledit acte, aux conditions prévues à la résolution 2026-04-108, incluant la considération d'une pénalité de 4 600 \$, laquelle sera appliquée à même les sommes devant être remises par la Municipalité dans le cadre de cette rétrocession;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisées à signer l'acte de rétrocession relativement aux lots 5 818 692, 6 543 641, 6 543 648, 5 818 689, aux conditions prévues à la résolution 2026-04-108, complétées par ce qui est indiqué au préambule de la présente.

### **5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL260001**

**2026-05-145**

**Considérant** la demande de dérogation mineure DPDRL260001 du propriétaire situé sur le lot projeté 6 719 946, pour que la largeur de la ligne avant soit de 30.12 mètres ;

**Considérant** que le règlement municipal prescrit selon l'article 3.2.4 du règlement de lotissement: « *disposition applicable à un terrain riverain ou situé à l'intérieur d'un corridor riverain. Terrain non desservi largeur minimale sur la ligne avant : 50 mètres, profondeur minimale : 75 mètres.* »

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL260001 pour la largeur minimale sur la ligne avant du lot projeté 6 719 946.

## 5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL260002

2026-05-146

**Considérant** la demande de dérogation mineure DPDL260002 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 083, pour l'implantation d'un bâtiment secondaire ;

**Considérant** que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.2 : « *un garage privé ou un abri d'auto contigu au bâtiment principal comme usage complémentaire à un usage résidentiel aux conditions suivantes : -superficie maximale : 80% de la superficie au sol du bâtiment principal...* »

**Considérant** que la superficie du garage serait dérogatoire à 98 % de la superficie de la maison;

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal de ne pas recommander la demande;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, refuse la demande de dérogation mineure DPDL2600 pour l'implantation d'un bâtiment sur le lot 5 060 083.

## 5.6 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

2026-05-147

**Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2026 ;

**Considérant** que ce procès-verbal indique à la résolution 2026-03-68 que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection d'une partie du Grand Shenley pour un montant forfaitaire, avec taxes, de 1 806 362.03\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Considérant** qu'il doit être inscrit que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection d'une partie du Grand Shenley pour un montant , avec taxes, de 1 806 362.03\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Considérant** que cette situation découle uniquement de l'utilisation de mauvais canevas lors de la rédaction des procès-verbaux ;

**Considérant** que, conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec à l'article 202.1 , le conseil peut corriger une erreur matérielle ou de rédaction afin que le procès-verbal reflète fidèlement le déroulement réel des séances ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue en mars 2026 soit corrigé afin de supprimer la mention forfaitaire à la résolution 2026-03-68 ;

**Que** toute référence incompatible avec cette correction dans le procès-verbal concerné soit modifiée afin de refléter fidèlement la nature réelle des séances;

**Que** cette correction soit inscrite au livre des procès-verbaux de la municipalité;

**Que** cette correction n'a pas pour effet de modifier les décisions adoptées lors de ces séances, mais vise uniquement à corriger une erreur matérielle de rédaction.

#### **5.7 ABROGATION RÉOLUTION 2026-03-67**

**2026-05-148** **Considérant** que le conseil désire abroger la résolution 2026-03-67 qui concerne la location du lot 6 509 395 ;

**Considérant** que la résolution n'a plus lieu d'être;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil abroge la résolution 2026-03-67.

#### **5.8 ABROGATION RÉOLUTION 2025-10-327**

**2026-05-149** **Considérant** que le conseil désire abroger la résolution 2025-10-327 qui concerne le mandat pour les infrastructures de captage d'eau ;

**Considérant** que la résolution n'a plus lieu d'être;

**Considérant** que les propriétaires des lots 5 060 412, 5 060 442 et 5 060 413, prennent en charge le forage de leur infrastructure;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil abroge la résolution 2025-10-327.

#### **5.9 MANDAT POUR L'ENTENTE DE DEMANDE D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

**2026-05-150** **Considérant** que la municipalité doit faire vérifier les antécédents judiciaires des personnes travaillant auprès de la clientèle vulnérable ;

**Considérant** qu'une entente est possible entre la Sureté du Québec et la municipalité pour faire la vérification des antécédents de ces personnes de façon gratuite ;

**Considérant** que ces enquêtes sont nécessaires à une demande d'aide financière pour couvrir une partie du salaire des accompagnateurs de camp de jour ;

**En conséquence**, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture, madame Karine Champagne, à transmettre les demandes de consentement à la vérification des antécédents judiciaires pour toutes personnes œuvrant auprès de la clientèle vulnérable ;

#### **5.10 DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

**2026-05-151**

**Considérant** que la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.4) impose à la municipalité des responsabilités en matière de sécurité civile ;

**Considérant que** la municipalité doit se préparer à intervenir lors de sinistres pour protéger les personnes et les biens ;

**Considérant que** l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) doit être structurée pour assurer une réponse efficace ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil a pris connaissance de l'organigramme en matière de sécurité civile.

**Que** le conseil adopte l'organigramme tel que présenté.

**Que** toute résolution antérieure concernant la nomination des membres de l'organisation municipale de sécurité civile soit abrogée.

#### **5.11 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ – RÉTROCESSION ET VENTE DES LOTS 5 818 686, 5 818 688, 5 818 693 ET 5 818 694**

**2026-05-152**

**Considérant** la résolution adoptée par le conseil le 7 avril 2026, portant le no 2026-04-107 ;

**Considérant** le ou les contrats notariés devant être signés conformément à ladite résolution;

**Considérant** qu' qu'il y a lieu d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier à signer tout acte nécessaire à ces rétrocessions et vente, aux conditions prévues à la résolution 2026-04-107;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout acte nécessaire aux rétrocessions et vente des lots 5 818 686, 5 818 688, 5 818 693 et 5 818 694, aux conditions prévues à la résolution 2026-04-107.

## 6. FINANCES

### 6.1 COMPTES POUR APPROBATION

2026-05-153

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de avril 2026 au montant total de 173 589.42 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	50 633.20 \$
Factures payées :	44 538.41 \$
Factures à payer :	76 972.77 \$

### 6.2 PAIEMENT CONDITIONS SOCIALES

2026-05-154

**Considérant** que des employés municipaux ont des heures en banque;

**Considérant** que le conseil municipal a validé les heures effectuées par les employés de la municipalité;

**Considérant** que ces employés sont monsieur Pierre Lapointe, monsieur Maxime Quirion , madame Marilène Robert et monsieur Pier-Olivier Busque ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les heures cumulées soient payées pour le travail effectué à monsieur Pierre Lapointe, monsieur Maxime Quirion, madame Marilène Robert et monsieur Pier-Olivier Busque ;

### 6.3 PAIEMENT AVOCAT RÉTROCESSION

**2026-05-155** **Considérant** que le cabinet d’avocat Tremblay Bois Mignault Lemay a effectué des travaux pour la municipalité ;

**Considérant** que les interventions étaient en lien avec la rétrocession de terrains ;

**Considérant** que le coût de la facture pour ce dossier s’élève à 2 000\$ avec tx ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement à la firme d’avocats Tremblay Bois Mignault Lemay au montant de 2000\$ tx incl. soit effectué via le budget .

## 7. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

### 7.1 PAIEMENT CELLULAIRE

**2026-05-156** **Considérant** que monsieur Maxime Quirion, responsable des travaux publics utilise son cellulaire dans le cadre de ses fonctions;

**Considérant** que le conseil désire payer les mensualités du cellulaire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil municipal accepte de rembourser les mensualités du cellulaire de monsieur Maxime Quirion, responsable de travaux de voirie.

### 7.2 MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX PROJET GRAND SHENLEY

**2026-05-157** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d’offres public pour le choix d’une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de son projet de réfection d’une partie du Grand Shenley ;

**Considérant** que l’entreprise Englobe a répondu à l’appel d’offres pour la réalisation des travaux et a présenté le prix suivant (plus taxes) :

Englobe: 17 667.20\$

**Considérant** que la soumission présentée par la firme Englobe a été analysée par monsieur Pier-Luc Rancourt (responsable de l’appel d’offres) et qu’elle a été déclarée conforme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'une partie du Grand Shenley pour un montant, plus taxes, de 17 667.20\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection d'une partie du Grand Shenley sera financé via le règlement d'emprunt.

### **7.3 MANDAT VIDANGE DES BOUES**

**2026-05-158**

**Considérant** que le conseil désire faire effectuer la vidange des boues ;

**Considérant** que la firme WSP offre ses services d'ingénierie pour la planification de la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées prévue pour 2026;

**Considérant** que la soumission pour les plans et devis pour ses travaux s'élève au montant de 10 400\$ plus taxes

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat soit donné à la firme WSP pour ses services d'ingénierie pour la planification de la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées prévue pour 2026 au montant de 10 400\$ plus taxes;

**Que** le montant soit financé via le règlement d'emprunt.

### **7.4 PAIEMENT ARTÉLIA CANADA PROJET PETIT SHENLEY**

**2026-05-159**

**Considérant** que la firme Construction Artélia Canada a effectué des travaux de contrôle qualitatif dans le projet du rang le Petit Shenley ;

**Considérant** que le montant du paiement s'élève à 1 724,63\$ incluant les taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement soit effectué à la firme Artélia Canada pour un montant de 1 724,63\$ incluant les taxes pour les travaux de contrôle qualitatif du projet dans le rang le Petit Shenley.

**Que** le montant soit financé via la subvention TECQ et le règlement d'emprunt;

## **8.PERSONNEL**

### **8.1 AUGMENTATION SALARIALE EMPLOYÉ DE CINÉ-PARC ET DE GLACE**

**2026-05-160**

**Considérant** que la municipalité de St-Honoré désire continuer à offrir aux citoyens de bons services à l'aréna cet hiver ainsi qu'au ciné-parc cet été ;

**Considérant** que monsieur Nathan Mathieu est à l'emploi de la municipalité depuis 3 ans comme responsable au ciné-parc et à l'aréna ;

**Considérant** que monsieur Mathieu effectue un très bon travail, qu'il est fiable et autonome ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'augmentation salariale de monsieur Nathan Mathieu à 17\$ pour être responsable du ciné-parc en 2026 et pour la saison d'aréna à l'hiver 2026-2027.

### **8.2 EMBAUCHE GUIDES MAISON ROUGE SAISON 2026**

**2026-05-161**

**Considérant** le conseil désire pouvoir offrir des visites de la Maison Rouge cet été;

**Considérant** que madame Karine Champagne, responsable de la culture, a reçu 3 curriculums vitæ ;

**Considérant** que 2 guides seraient essentiels pour effectuer les visites de la Maison Rouge pour la saison 2026;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et de la culture, soit autorisée à faire l'embauche de 2 étudiants parmi les candidatures reçues pour les visites de la Maison Rouge à l'été 2026.

**Que** les guides soient embauchés au salaire minimum.

### **8.3 EMBAUCHE ASSISTANTS COACH ET ARBITRES SOCCER**

**2026-05-162**

**Considérant** que madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et de la culture doit recruter 2 assistants-entraîneurs, un entraîneur et un arbitre pour la saison de soccer 2026 ;

**Considérant** que des jeunes expérimentés et déjà impliqués dans leur équipe par le passé ont montré de l'intérêt ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et de la culture embauche 2 assistants-entraîneurs, un entraîneur et un arbitre pour la saison de soccer 2026 .

#### **8.4 PAIEMENT SURFAÇAGE SENTIER SKI DE FOND**

**2026-05-163** **Considérant** que la municipalité a offert l'accès à une piste de ski de fond à même la piste cyclable pour la saison hivernale 2025-2026 ;

**Considérant** que M. Claude Carrier a surfacé la piste 17 fois au coût de 60\$ la fois ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement à Monsieur Claude Carrier pour le surfacage de la piste de ski de fond au montant de 1 172.75\$ avec tx pour la saison 2025-2026.

**Que** le paiement soit effectué via le budget d'opération.

### **9.LOISIRS ET CULTURE**

#### **9.1 DEMANDE DANS LE FOND D'AIDE AUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 2026-2027**

**2026-05-164** **Considérant** que la RICBS offre une aide financière de 100% dans le Fonds d'aide aux projets environnementaux 2026 - 2027 ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour l'achat de 2 fontaines d'eau pour le sous-sol du Pavillon des Sports et d'une autre en remplacement de celle à l'entrée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 6 018\$ + taxe, transport et installation ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

## 9.2 LOCATION PLATEFORME ÉLÉVATRICE POUR TRAVAUX CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2026-05-165

**Considérant** que l'entretien du gymnase du centre multifonctionnel doit être fait;

**Considérant** que des soumissions de location de plateforme élévatrice ont été reçues :

Location Lambton : 443.48\$/semaine plus taxes , plus 200\$ transport aller-retour

Simplex : 487.08\$/semaine plus taxes plus 600\$ livraison aller-retour

**Considérant** que la soumission la plus basse est celle de la firme Location Lambton;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer la location de la plateforme élévatrice auprès de la firme Location Lambton pour une période de 1 semaine au montant de 443.48\$ plus tx et 200\$ de transport aller-retour ;

**Que** la location soit financée via le budget d'opération, entretien des bâtiments ;

## 9.3 LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR PREMIÈRE SOIRÉE DU CINÉ-PARC

2026-05-166

**Considérant** que le conseil désire faire la promotion du ciné-parc pour la saison 2026 ;

**Considérant** que la firme Kabotine en fête nous offre le 2 pour 1 sur ses différents jeux gonflables;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise madame Karine Champagne, responsable des sports loisirs et de la culture, à faire la réservation de 4 jeux gonflables au montant de 660\$ plus taxes.

**Que** le paiement à la firme Kabotine en fête soit financé via le budget d'activité des loisirs.

## 10. RAPPORT

## 11. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2026.

## 12. AUTRES SUJETS

### 12.1 REMERCIEMENT À LA VILLE DE QUÉBEC POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

2026-05-167

**Considérant** la Ville de Québec a gracieusement prêté du matériel pour la Tenue du tournoi de curling à la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant que** ce prêt a permis de réaliser l'activité du tournoi de Curling tenu la fin de semaine du 11 avril 2026 ;

**Considérant que** cette contribution a grandement facilité la participation de plusieurs personnes à cette activité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil remercie chaleureusement la Ville de Québec pour son soutien et sa précieuse collaboration .

### 12.2 AUTORISATION VENTE D'ALCOOL SPECTACLE DES GRANDS FEUX

2026-05-168

**Considérant** que le comité du Spectacle des Grands Feux tiendra leur événement le 29 août 2026 ;

**Considérant** qu'il y aura la vente de boissons alcoolisées sur le site des Grands Feux;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'autorisation de vente de boissons alcoolisées sur le terrain de l'aréna soit donnée au comité du Spectacle des Grands Feux pour le spectacle du 29 août 2026.

### 12.3 ACHAT DE VÊTEMENTS CORPORATIFS

2026-05-169

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré désire afficher ses couleurs lors d'événement social ;

**Considérant** que le port d'un vêtement à l'effigie de la municipalité est pratique courante dans le milieu ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer l'achat de vêtements corporatifs pour la somme de 1 179,37\$ plus taxes ;

**Que** la municipalité assumera sa part à même le budget d'opération ;

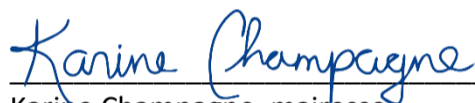
**Que** ces vêtements seront distribués aux employés.

### 13. FERMETURE DE LA SÉANCE

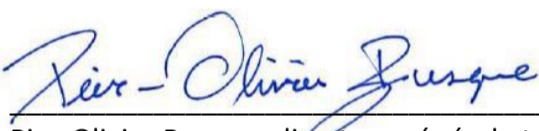
**2026-05-170**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 8h35.



Karine Champagne, mairesse



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier